



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018
DÉLIBÉRATION N° 2018-89

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

5 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux d'entretien et de restauration du Croult, du Petit Rosne et des bassins de retenue (Marché E 19)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 20 septembre 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 43

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTI et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

CARPF :

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SANTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 2

CARPF :

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

5 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux d'entretien et de restauration du Croult, du Petit Rosne et des bassins de retenue (Marché E 19)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché « E 15 », portant sur l'entretien des rivières du Croult, du Petit Rosne et des bassins de retenue arrive à son terme au 31 décembre 2018.

Ce marché a été passé sous forme de 2 lots :

- Le lot n° 1 : portant sur l'entretien des bassins de retenue, a été attribué à l'entreprise ECT Espaces verts le 15 décembre 2014 par la Commission d'Appel d'Offres.

Ce lot n'a pas été reconduit pour l'année 2018. Il a été relancé sous la forme suivante :

- Lot n° 1 : Entretien des fonds de bassins et des digues, attribué à l'entreprise VERT LIMOUSIN par la Commission d'Appel d'Offres le 19 mars 2018.
- Lot n° 2 : Lot réservé - Entretien des abords de bassins, attribué à l'entreprise ESAT DES MUGUETS par la Commission d'Appel d'Offres le 19 mars 2018.

Ces deux lots arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

- Le lot n° 2 : portant sur l'entretien et la restauration des cours d'eau, a été attribué à l'entreprise VERT LIMOUSIN le 15 décembre 2014 par la Commission d'Appel d'Offres pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois. Ce lot arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le syndicat doit procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un nouveau marché.

Le nouveau marché se décompose de la manière suivante :

- Lot n° 1 - Entretien des bassins et digues ;
- Lot n° 2 - Entretien des rivières et fossés ;
- Lot n° 3 - Entretien des périmètres des bassins (marché réservé) ;
- Lot n° 4 - Diagnostics phytosanitaires des arbres ;
- Lot n° 5 - Gestion des arbres.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande et sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25, 67, 68, 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ainsi qu'aux seuils de procédures formalisées.

Ce marché sera d'une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit une durée totale de 3 ans.

Le montant prévisionnel du marché est de 701 225,00 € HT maximum par an, soit un total maximum de 2 103 675,00 € HT sur 3 ans.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 615 232.

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

5 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux d'entretien et de restauration du Croult, du Petit Rosne et des bassins de retenue (Marché E 19)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant l'estimation du projet de marché public travaux d'entretien et de restauration des rivières du Croult, du Petit Rosne et des bassins de retenue pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit une durée totale de 3 ans,

Considérant la nécessité de lancer un marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de travaux d'entretien et de restauration des rivières du Croult, du Petit Rosne et des bassins de retenue (Marché E 19),
- 2- **Prend acte** que le montant prévisionnel du marché est de 701 225,00 € HT maximum par an, soit un total maximum de 2 103 675,00 € HT sur 3 ans,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 615 232,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution du marché public de travaux d'entretien et de restauration des rivières du Croult, du Petit Rosne et des bassins de retenue.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 01.10.18
Affichée le : 02.10.18
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-89-DE Date de télétransmission : 01/10/2018 Date de dépôt en préfecture : 01/10/2018
